

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **15 décembre 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 51

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 8

Nombre de conseillers suppléés : 1

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Claudine FLEY (représentée par Bernard BERTHELIER), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON)

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Elisa BASTIDE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_188 : TOURISME / DÉMARCHE DE LABELLISATION "PAYS D'ART ET D'HISTOIRE" - AXES THÉMATIQUES, PROGRAMME D' ACTIONS ET BUDGET PRÉVISIONNEL

Rapporteur : Madame Magali MAUREL

Vu la délibération n° DEL_2022_102 en date du 22 septembre 2022 approuvant la création d'un poste de chargé(e) de projet « animateur(trice) du projet de valorisation touristique et patrimoniale » ;

Vu la délibération n° DEL_2023_112 en date du 29 juin 2023 approuvant le lancement de candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » pour le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, devenue Aurillac Agglomération ;

Considérant que, dans le cadre de son projet de territoire 2021-2026, Aurillac Agglomération s'est officiellement engagée dans une démarche de candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire », en juin 2023 ;

Considérant que le label « Ville ou Pays d'Art et d'Histoire », formalisé par une convention décennale entre l'État et les collectivités territoriales, renégociable tous les dix ans, vise à atteindre plusieurs objectifs :

- Favoriser l'enrichissement des connaissances sur le patrimoine local dans ses différentes composantes ;

- Faire la promotion de la qualité architecturale et du cadre de vie auprès des usagers du territoire et des visiteurs extérieurs ;

- Encourager la mise en place de dispositifs architecturaux, urbains et paysagers pour étudier, préserver et valoriser le patrimoine.

Considérant qu'Aurillac Agglomération est accompagnée, tout au long de la procédure, par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), qui valide les pièces de la candidature :

- Courrier d'engagement (validé en date du 1^{er} septembre 2023) ;
- Fiche périmètre, justifiant les contours du périmètre de labellisation avec des critères de cohérence (validée en date du 4 juin 2025) ;
- Mémoire, présentant l'identité culturelle du territoire, les patrimoines et les projets mis en œuvre ;
- Dossier de candidature, détaillant le projet culturel du futur « Pays d'Art et d'Histoire » et les modalités de sa mise en œuvre.

Considérant le diagnostic patrimonial réalisé sous la forme de recherches documentaires et sur le terrain, d'un inventaire participatif du patrimoine, de rencontres avec les partenaires (élus, associations, habitants, techniciens...) et d'immersions dans les communes ;

Considérant que, s'appuyant sur ce diagnostic patrimonial et suivant les recommandations de la DRAC, Aurillac Agglomération a défini trois axes thématiques qui structureront la mise en œuvre du label « Pays d'Art et d'Histoire » :

- Vivre et s'adapter au pied du plus grand volcan d'Europe,
- Une dynamique de migrations et d'influences,
- Une effervescence intellectuelle, scientifique et culturelle.

Considérant que, s'appuyant sur les différents échanges menés avec les partenaires, Aurillac Agglomération a défini un programme d'actions répondant à 8 enjeux :

- Donner de la visibilité au « Pays d'Art et d'Histoire » ;
- Mettre en œuvre une programmation patrimoniale et culturelle dans les communes ;
- Favoriser une découverte en autonomie du patrimoine local ;
- Sensibiliser le public scolaire à travers un « parcours patrimoine » ;
- Déployer une signalétique « Pays d'Art et d'Histoire » homogène sur le territoire ;
- Enrichir les connaissances sur le patrimoine local ;
- Fédérer les habitants et les partenaires autour du label « Pays d'Art et d'Histoire » ;
- Créer un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).

Considérant que les éléments constitutifs de la démarche « Pays d'Art et d'Histoire », composés des axes thématiques, du programme d'actions et du budget prévisionnel (présentés en annexe) constituent le socle du dossier de candidature, dont le dépôt est prévu en 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les axes thématiques, le programme d'actions et le budget prévisionnel « Pays d'Art et d'Histoire », tels que joints en annexe ;

- d'autoriser la préparation du dossier de candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » pour envisager un dépôt en 2026 ;

- d'autoriser Monsieur le Président d'Aurillac Agglomération à signer tout document relatif à la démarche « Pays d'Art et d'Histoire ».

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de séance,

Christian POULHES.